

FORMATIONS

en promotion de la santé,
éducation pour la santé
et éducation thérapeutique du patient

en Bretagne

2020



Vous souhaitez être plus à l'aise dans la conception, la mise en œuvre et l'animation d'un projet, mettre en place une action collective auprès de vos publics,

Mieux maîtriser la recherche documentaire et l'utilisation d'outils pour vos projets,

Questionner, enrichir ou perfectionner vos pratiques...

Version 14/10/2019
Version actualisée disponible en ligne :

<https://irepsbretagne.fr>
<https://poleetpbretagne.fr>



Pôle ETP
Bretagne



Dans ce catalogue

- ○ ○ Vous trouverez les offres de formation de l'Ireps et du Pôle ressources régional en éducation thérapeutique du patient. Vous disposez ainsi du plus large choix disponible en Bretagne, pour renforcer vos compétences en promotion de la santé, éducation pour la santé, éducation thérapeutique du patient, au travers de formations courtes (1 à 6 jours).

Pour qui ?

- ○ ○ Ces formations sont destinées à tous et toutes les professionnel.le.s, bénévoles, élu.e.s qui développent des actions de santé. A côté des formations généralistes, vous trouverez des formules dédiées à des publics, à des modes d'intervention. Chaque fiche le précise et mentionne les pré-requis.

L'Ireps propose aussi des formations et accompagnements « sur mesure ». Ils sont construits en concertation avec la structure qui en exprime le besoin.

Des valeurs et des méthodes

- ○ ○ La promotion de la santé s'appuie sur des valeurs et principes d'intervention que vous retrouverez dans nos formations : réduction des inégalités sociales de santé, prise en compte des besoins des personnes et de leurs conditions de vie, respect de leurs choix, confiance dans la capacité individuelle et collective à agir, intégration aux contextes locaux, développement des partenariats...

Les formations font appel aux méthodes actives, aux travaux de groupe, à l'expérience et à l'expression des participants. Des apports théoriques et documentaires viennent les enrichir. Une évaluation conclut chaque formation.

L'Ireps est une association sans but lucratif.

Vingt ans d'expérience en Bretagne

- ○ ○ Née de la fusion des comités d'éducation pour la santé de Bretagne, l'Ireps élabore, anime et évalue des formations en éducation et promotion de la santé depuis plus de vingt ans. L'équipe de l'Ireps optimise constamment la qualité de ses interventions. Présente dans les quatre départements, elle connaît les contextes locaux et travaille en partenariat avec une grande diversité de structures, formant 400 personnes chaque année en Bretagne.

Formation continue

- ○ ○ Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 53350778535 auprès du Préfet de la région Bretagne.
SIRET : 41948380500026
Référencé Data Dock

Conformément à l'art. L6313-1 du Code du Travail, l'offre de formation permet :

- * l'adaptation et le développement des compétences des salarié.e.s,
- * l'acquisition, l'entretien ou le perfectionnement des connaissances.

L'Ireps Bretagne dispose de l'agrément Jeunesse et Education populaire et de celui des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public (Education nationale).

Enregistrée comme organisme de DPC 7919 (développement professionnel continu des professionnels de santé).

Sommaire

Formations proposées

Méthodologie et repères

Conduire un projet en promotion de la santé	4 jours	St Brieuc Quimper	30-31 janvier, 13-14 février 17-18, 24-25 septembre	p. 6
Créer une démarche d'évaluation pour améliorer et valoriser ses actions	2 jours	Quimper Loudéac	1 ^{er} -02 octobre 05-06 novembre	p. 7
Animer un groupe en éducation pour la santé ou éducation thérapeutique du patient	2 jours	Brest Auray	16-17 janvier 12-13 novembre	p. 8
Approfondir et expérimenter des techniques d'animation	2 jours	Rennes Auray	19-20 mars 11-12 juin	p. 9
Rechercher efficacement de la documentation et des outils pédagogiques en promotion de la santé sur internet	2 jours	Loudéac	8 et 15 septembre	p. 10
Suivre l'actualité en santé	1 jour	Loudéac	29 septembre	p. 11

Approches par populations

Développer les compétences psychosociales des enfants	2 jours	St Brieuc Rennes Quimper Auray	02-03 avril (session complète) 05-06 octobre 08-09 octobre 26-27 novembre	p. 14
L'éducation pour la santé des jeunes par les pair.e.s : mise en oeuvre de la démarche	2 jours	Rennes	26-27 novembre	p. 15
Accompagner des personnes en situation d'interculturalité	€ 2 jours	Rennes	17-18 septembre	p. 16

Education nutritionnelle

La place des repas végétariens au restaurant scolaire	€ 2 jours	Quimper	06-07 février	p. 18
Alimentation du jeune enfant	€ 2 jours	Quimper	04-05 mai	p. 19
Accompagnement du temps du repas chez les enfants	€ 1 jour	Quimper	28 mai	p. 20

Education thérapeutique du patient (ETP)

Formation validante 40 heures : dispenser l'éducation thérapeutique du patient (ETP)	€ 6 jours	Rennes Rennes St Brieuc	06-07 février, 12-13 mars 09-10 avril 17-18 septembre, 05-06 nov 10-11 décembre 24-25 septembre, 12-13 nov 03-04 décembre	p. 22
Découvrir l'éducation thérapeutique du patient (ETP)	1 jour	Loudéac	11 juin	p. 23
Découvrir l'éducation thérapeutique du patient (formation en e-learning)	€ 1 jour	en ligne		p. 24
Coordonner un programme d'éducation thérapeutique du patient (ETP)	1 jour	Auray Rennes Quimper St Brieuc	14 janvier 03 mars 04 juin 27 novembre	p. 25
Animer un groupe en éducation pour la santé ou éducation thérapeutique du patient (ETP)	2 jours	Brest Auray	16-17 janvier 12-13 novembre	p. 26
Approfondir et expérimenter des techniques d'animation	2 jours	Rennes Auray	19-20 mars 11-12 juin	p. 27

Formations et accompagnements à la demande, sur mesure... [p. 28](#)

Règlement intérieur des formations [p. 30](#)

Conditions générales de vente [p. 31](#)

Bulletin d'inscription aux formations [p. 33](#)



Méthodologie et repères



Conduire un projet en promotion de la santé

La promotion de la santé s'appuie sur des valeurs et principes d'intervention que vous retrouverez dans ce module : réduction des inégalités sociales de santé, prise en compte des besoins des personnes et de leurs conditions de vie, respect de leurs choix, confiance dans leur capacité à agir et celle de la collectivité, partenariat...

Publics destinataires

- Professionnel.le.s et bénévoles souhaitant développer des actions d'éducation ou de promotion de la santé dans le cadre de leurs missions (enseignement, éducation, médico-social, etc.).

Cette formation générale n'aborde pas les besoins spécifiques des programmes d'éducation thérapeutique du patient.

Pré-requis

- Etre en situation de construire et/ou de mettre en œuvre un projet d'éducation et promotion de la santé.

Objectifs de la formation

Renforcer les compétences d'élaboration et de mise en œuvre d'un projet d'éducation et promotion de la santé par l'appropriation :

- des concepts et principes d'intervention en éducation et promotion de la santé
- des principales étapes de la mise en œuvre d'un projet, d'un point de vue théorique et pratique.

Contenu de la formation

- Concepts de santé, de prévention, d'éducation pour la santé, promotion de la santé
- Principes d'intervention, éthique de l'action
- Observation et analyse de la situation, intentions éducatives
- Préparation du projet et planification de l'action
- Partenariat à associer
- Définition des priorités d'action

- Supports et stratégies de mobilisation des publics
- Supports d'information et outils d'intervention
- Evaluation de l'action.

Méthodes pédagogiques et techniques

Alternance d'apports théoriques, de travaux de groupe et d'échanges de pratiques, à partir d'expériences présentées par les participant.e.s ou d'autres promoteurs. trices de projets.

Mise à disposition de supports pédagogiques, documentation, bibliographie.

Intervenantes

Chargées de projets et d'ingénierie – IREPS Bretagne.

Nombre de participant.e.s

Limité à 12 personnes en vue de favoriser l'expression de chacun.e ainsi que les interactions entre participant.e.s et avec les formatrices.

Durée : 4 jours, soit 28 h.

Coût

La formation est subventionnée par l'ARS. Elle est gratuite pour les participant.e.s.

Les frais de déplacement et de repas sont à la charge des participant.e.s.

Suivi et évaluation

Une feuille d'émargement sera signée en séance. A l'issue de la formation, une attestation de présence sera remise à la structure du.de la stagiaire et une attestation de formation à chaque participant.e.

Une appréciation des connaissances acquises sera réalisée en séance à l'aide de questions orales et/ou mises en situations. Une évaluation par la.le stagiaire de l'atteinte des objectifs et de la qualité de la formation sera réalisée à la fin de la formation.

Saint-Brieuc	30-31 janvier, 13-14 février	Sandrine Dupé Lydie Gavard-Vetel	Formulaire d'inscription : page 33 Contact : Emilie Blanchet / contact@irepsbretagne.fr
Quimper	17-18, 24-25 septembre	Michèle Landuren Marjorie Chanlot	

Créer une démarche d'évaluation pour améliorer et valoriser ses actions

Evaluer ses actions de promotion de la santé, c'est indispensable pour les adapter aux besoins et les améliorer, les valoriser et les pérenniser. Cette formation permet de se familiariser avec l'évaluation et ses méthodes, afin de pouvoir les intégrer à sa pratique.

Publics destinataires

- Professionnel.le.s ou bénévoles devant ou souhaitant évaluer une action dans les champs sanitaire, social, médico-social, éducatif.

Pré-requis

- Etre familier.ère avec la conduite de projet et ses méthodes.

Objectifs de la formation

- Sensibiliser aux enjeux de l'évaluation et de la valorisation de ses actions de promotion de la santé
- Clarifier les fonctions, étapes et outils de la démarche d'évaluation
- Prendre en compte les critères de qualité d'une action de promotion de la santé
- S'approprier une démarche de construction de l'évaluation d'actions adaptée à sa pratique
- Savoir communiquer pour valoriser l'évaluation de son action.

Contenu

- L'évaluation : ses enjeux, ses objectifs, ses fonctions
- Les critères de qualité d'une action en promotion de la santé
- Les objets d'évaluation et le vocabulaire de l'évaluation
- Les étapes de la démarche d'évaluation
- Les outils, méthodes et les guides pour faciliter l'évaluation
- Les stratégies pour valoriser l'action et communiquer les résultats de l'évaluation.

Méthodes pédagogiques et techniques

Alternance d'apports théoriques, de travaux de groupe et d'échanges de pratiques, à partir d'expériences présentées par les participant.e.s ou d'autres promoteurs.trices de projets.

Appui sur différents référentiels d'évaluation.

Intervenantes

Chargées de projets et d'ingénierie – IREPS Bretagne.

Nombre de participant.e.s

Limité à 12 personnes en vue de favoriser l'expression de chacun.e ainsi que les interactions entre participant.e.s et avec les formatrices.

Durée : 2 jours, soit 14 h.

Coût

La formation est subventionnée par l'ARS. Elle est gratuite pour les participant.e.s.

Les frais de déplacement et de repas sont à la charge des participant.e.s.

Suivi et évaluation

Une feuille d'émargement sera signée en séance. A l'issue de la formation, une attestation de présence sera remise à la structure du.de la stagiaire et une attestation de formation à chaque participant.e.

Une appréciation des connaissances acquises sera réalisée en séance à l'aide de questions orales et/ou mises en situations. Une évaluation par la.le stagiaire de l'atteinte des objectifs et de la qualité de la formation sera réalisée à la fin de la formation.

Quimper	1 ^{er} -02 octobre	Michèle Landuren Marjorie Chanlot	Formulaire d'inscription : page 33 Contact : Emilie Blanchet / contact@irepsbretagne.fr
Loudéac	05-06 novembre	Marjorie Chanlot Sandrine Dupé	

Animer un groupe en éducation pour la santé ou en éducation thérapeutique du patient

Au-delà de la découverte de techniques d'animation, ce module s'intéresse à la posture de l'animateur.trice : partir des attentes des personnes, respecter et valoriser chaque individu, soutenir l'émergence et le partage des compétences dans le groupe...

Publics destinataires

- Professionnel.le.s et bénévoles des champs éducatif, social, sanitaire, qui animent des groupes en éducation pour la santé ou en éducation thérapeutique du patient.

Pré-requis

- Etre en situation de mener des animations collectives avec les publics.

Objectifs de la formation

Permettre aux participant.e.s :

- de développer une attitude éducative en éducation pour la santé et en éducation thérapeutique du patient
- d'expérimenter et analyser une situation d'animation collective
- d'identifier les mécanismes de la dynamique de groupe
- de créer et d'expérimenter une animation de groupe.

Contenu

- La notion de groupe
- La démarche éducative en animation de groupe
- La création d'une séquence d'animation
- La dynamique de groupe
- Expérimentation de situation d'animation collective.

Méthodes pédagogiques et techniques

- Apports théoriques
- Travaux de groupes : études de cas, mises en situation...
- Echange d'expériences
- Transfert en situation professionnelle.

Mise à disposition de supports pédagogiques, documentation, bibliographie.

Intervenant.e.s

Chargé.e.s de projets et d'ingénierie – IREPS Bretagne.

Nombre de participant.e.s

Limité à 12 personnes en vue de favoriser l'expression de chacun.e ainsi que les interactions entre participant.e.s et avec les formateur.trice.s.

Durée : 2 jours, soit 14 h.

Coût

La formation est subventionnée par l'ARS. Elle est gratuite pour les participant.e.s.

Les frais de déplacement et de repas sont à la charge des participant.e.s.

Suivi et évaluation

Une feuille d'émargement sera signée en séance. A l'issue de la formation, une attestation de présence sera remise à la structure du.de la stagiaire et une attestation de formation à chaque participant.e.

Une appréciation des connaissances acquises sera réalisée en séance à l'aide de questions orales et/ou mises en situations. Une évaluation par la.le stagiaire de l'atteinte des objectifs et de la qualité de la formation sera réalisée à la fin de la formation.

Brest	16-17 janvier	Yves Costiou Lucie Rigaudière	Formulaire d'inscription : page 33 Contact : Emilie Blanchet / contact@irepsbretagne.fr
Auray	12-13 novembre	Maud Begnic Cathy Bourhis	

Approfondir et expérimenter des techniques d'animation

Vous connaissez les bases de l'animation de groupe, mais, pour vous lancer ou vous perfectionner, vous souhaitez prendre en main quelques méthodes simples d'animation ? Cette formation vous est destinée.

Publics destinataires

- Professionnel.le.s et bénévoles des champs éducatif, social, sanitaire, qui animent des groupes en éducation pour la santé ou en éducation thérapeutique du patient.

Pré-requis

Etre en situation de mener des animations collectives avec les publics.

Avoir participé à une formation :

- « animer un groupe en éducation pour la santé ou en éducation thérapeutique du patient »
- ou « formation validante 40 h : dispenser l'éducation thérapeutique du patient » de l'IREPS Bretagne.

Objectifs de la formation

Permettre aux participant.e.s de :

- s'approprier 3 techniques d'animation : le photo expression, le débat mouvant et le principe du bingo
- savoir choisir une technique d'animation en fonction d'un objectif pédagogique adapté au public et au contexte
- créer, expérimenter et analyser des situations d'animation de groupe.

Contenu

- Présentation des 3 techniques d'animation et de leurs déclinaisons
- Création, animation et analyse de séquences d'animation.

Méthodes pédagogiques et techniques

- Apports théoriques
- Travaux de groupes
- Mises en situation
- Transfert en situation professionnelle.

Mise à disposition de supports pédagogiques, documentation, bibliographie.

Intervenantes

Chargées de projets et d'ingénierie – IREPS Bretagne.

Nombre de participant.e.s

Limité à 8 personnes en vue de favoriser les exercices pratiques ainsi que les interactions entre participant.e.s et avec les formatrices.

Durée : 2 jours, soit 14 h.

Coût

La formation est subventionnée par l'ARS. Elle est gratuite pour les participant.e.s.

Les frais de déplacement et de repas sont à la charge des participant.e.s.

Suivi et évaluation

Une feuille d'émargement sera signée en séance. A l'issue de la formation, une attestation de présence sera remise à la structure du.de la stagiaire et une attestation de formation à chaque participant.e.

Une appréciation des connaissances acquises sera réalisée en séance à l'aide de questions orales et/ou mises en situations. Une évaluation par la.le stagiaire de l'atteinte des objectifs et de la qualité de la formation sera réalisée à la fin de la formation.

Rennes	19-20 mars	Roselyne Joanny Anne-Sophie Riou	Formulaire d'inscription : page 33 Contact : Emilie Blanchet / contact@irepsbretagne.fr
Auray	11-12 juin	Cathy Bourhis Maud Begnic	

Rechercher efficacement de la documentation et des outils pédagogiques en promotion de la santé sur internet

Internet est une source d'information majeure. Mais il est souvent difficile d'y repérer les informations pertinentes, de qualité, validées.

Cette formation vous propose une démarche et des outils fiables, dans le champ de l'éducation et de la promotion de la santé.

Publics destinataires

- Professionnel.le.s, bénévoles, étudiant.e.s en formation continue du champ éducatif, sanitaire, social et médico-social, professionnel.le.s en charge d'une mission documentaire en Bretagne...

Pré-requis

- Savoir utiliser un ordinateur
- Avoir déjà utilisé un moteur de recherche internet (ex. : Google)
- Avoir déjà réalisé des recherches de documents ou outils pédagogiques sur internet.

Objectifs de la formation

Permettre aux participant.e.s :

- d'appliquer les principes d'une recherche sur Internet
- d'appréhender l'utilisation des outils de recherche sur internet (moteurs de recherche, bases de données, etc.).

Contenu

- La documentation en promotion de la santé
- Internet
- Définir sa recherche
- Identifier et interroger les sources
- Sélectionner et organiser ses résultats.

Méthodes pédagogiques et techniques

- Apports théoriques
- Exercices pratiques sur poste informatique avec un accès Internet
- Echanges autour d'expériences présentées par les stagiaires.

Mise à disposition de supports pédagogiques, documentation, bibliographie.

Intervenantes

Documentalistes – IREPS Bretagne.

Nombre de participant.e.s

Limité à 10 personnes en vue de favoriser les exercices pratiques ainsi que les interactions entre participant.e.s et avec les formatrices.

Durée : 2 jours soit 14 h.

Coût

La formation est subventionnée par l'ARS. Elle est gratuite pour les participant.e.s.

Les frais de déplacement et de repas sont à la charge des participant.e.s.

Suivi et évaluation

Une feuille d'émargement sera signée en séance. A l'issue de la formation, une attestation de présence sera remise à la structure du/de la stagiaire et une attestation de formation à chaque participant.e.

Une appréciation des connaissances acquises sera réalisée en séance à l'aide de questions orales et/ou mises en situations. Une évaluation par la.le stagiaire de l'atteinte des objectifs et de la qualité de la formation sera réalisée à la fin de la formation.

Suivre l'actualité en santé

Pour rester vigilant.e à l'information qui vous entoure, surveiller votre champ d'activité, vous pouvez vous appuyer sur des outils simples et gratuits du web.

Cette formation vous propose de les découvrir et d'atteindre un premier niveau d'autonomie dans la pratique de votre veille.

Publics destinataires

- Professionnel.le.s, bénévoles, étudiant.e.s en formation continue du champ éducatif, sanitaire, social et médico-social, professionnel.le.s en charge d'une mission documentaire en Bretagne...

Pré-requis

- Avoir participé à la formation « Rechercher efficacement de la documentation et des outils pédagogiques en promotion de la santé sur internet »
- ou maîtriser les fondamentaux de la recherche documentaire sur le web.

Objectifs de la formation

Permettre aux participant.e.s :

- d'initier une démarche de veille de l'information santé sur internet
- de cerner et tester les principaux outils de veille et de diffusion gratuits disponibles.

Contenu

- Démarche de veille sur internet : définition et méthodes
- Mise en place d'un système d'alertes
- Utilisation des flux RSS : de quoi parle-t-on ? Comment ça marche ?
- Collecte et diffusion des résultats de sa veille (newsletters, réseaux sociaux, outils de partage comme Pearltrees et Scoop it, Netvibes)
- Droit de l'information.

Méthodes pédagogiques et techniques

- Apports théoriques
- Exercices pratiques sur poste informatique avec un accès Internet.

Mise à disposition de supports pédagogiques, documentation, bibliographie.

Intervenantes

Documentalistes – IREPS Bretagne.

Nombre de participant.e.s

Limité à 10 personnes en vue de favoriser les exercices pratiques ainsi que les interactions entre participant.e.s et avec les formatrices.

Durée : 1 jour soit 7 h.

Coût

La formation est subventionnée par l'ARS. Elle est gratuite pour les participant.e.s.

Les frais de déplacement et de repas sont à la charge des participant.e.s.

Suivi et évaluation

Une feuille d'émargement sera signée en séance. A l'issue de la formation, une attestation de présence sera remise à la structure du/de la stagiaire et une attestation de formation à chaque participant.e.

Une appréciation des connaissances acquises sera réalisée en séance à l'aide de questions orales et/ou mises en situations. Une évaluation par la/le stagiaire de l'atteinte des objectifs et de la qualité de la formation sera réalisée à la fin de la formation.



Approches par populations



Développer les compétences psychosociales des enfants

*Gérer ses émotions, communiquer, résoudre des problèmes, avoir de l'empathie... : de nombreuses études montrent que les compétences psychosociales contribuent au bien-être individuel et collectif, à la réussite éducative et au bien vivre ensemble.
Ce module vous aidera à les intégrer à vos pratiques.*

Publics destinataires

- Professionnel.le.s des champs éducatif, sanitaire, social travaillant auprès d'enfants de 3 à 12 ans.

Pré-requis

- Avoir l'objectif d'animer un projet de développement des compétences psychosociales d'enfants.

Objectifs de la formation

Permettre aux participant.e.s de :

- s'approprier le concept de compétences psychosociales
- identifier les postures professionnelles favorables au développement des compétences psychosociales des enfants
- repérer des actions qui permettent de soutenir le développement des compétences psychosociales des enfants
- connaître des ressources pédagogiques existantes sur le territoire.

Contenu

- Le concept des compétences psychosociales dans le champ de la promotion de la santé
- Les leviers permettant de développer les compétences psychosociales des enfants
- Les compétences psychosociales en pratique : les postures professionnelles et les outils.

Méthodes pédagogiques et techniques

- Travaux de groupes
- Echanges sur les pratiques, confrontation d'expériences
- Apports théoriques et méthodologiques
- Expérimentation.

Mise à disposition de supports pédagogiques, documentation, bibliographie.

Intervenant.e.s

Chargé.e.s de projets et d'ingénierie – IREPS Bretagne.

Nombre de participant.e.s

Limité à 12 personnes en vue de favoriser l'expression de chacun.e, ainsi que les interactions entre participant.e.s et avec les formateur.trice.s.

Durée : 2 jours, soit 14 h.

Coût

La formation est subventionnée par l'ARS. Elle est gratuite pour les participant.e.s.

Les frais de déplacement et de repas sont à la charge des participant.e.s.

Suivi et évaluation

Une feuille d'émargement sera signée en séance. A l'issue de la formation, une attestation de présence sera remise à la structure du/de la stagiaire et une attestation de formation à chaque participant.e.

Une appréciation des connaissances acquises sera réalisée en séance à l'aide de questions orales et/ou mises en situations. Une évaluation par la.le stagiaire de l'atteinte des objectifs et de la qualité de la formation sera réalisée à la fin de la formation.

Saint Briec	02-03 avril (session complète)	Lydie Gavard-Vétel
Rennes	05-06 octobre	Valérie Lemonnier
Quimper	08-09 octobre	Yves Costiou
Auray	26-27 novembre	Maud Begnic

Formulaire d'inscription : [page 33](#)
Contact : Emilie Blanchet / contact@irepsbretagne.fr

L'éducation pour la santé des jeunes par les pair.e.s : mise en œuvre de la démarche

Les jeunes sont plus sensibles à une réflexion sur leur santé, si celle-ci est animée par des jeunes partageant une expérience de vie analogue. Cette démarche nécessite d'outiller les jeunes pair.e.s et de former les professionnel.le.s qui les accompagneront.

Publics destinataires

- Professionnel.le.s exerçant dans les lycées, les universités, les centres de formation des apprentis (CFA), les missions locales, la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), les maisons familiales rurales (MFR), les établissements pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE)...

Pré-requis

Une proximité quotidienne avec les jeunes dans son activité professionnelle.

Objectifs de la formation

- Définir l'éducation pour la santé par les pair.e.s
- Clarifier la démarche de promotion de la santé et d'éducation pour la santé
- Identifier les conditions, les enjeux, les bénéfices et les limites de l'éducation par les pair.e.s
- Caractériser le rôle et les limites des pair.e.s santé
- Repérer le rôle des adultes accompagnateurs.trices des jeunes pair.e.s
- Connaître des outils supports à la démarche
- Etudier la faisabilité de la démarche d'éducation pour la santé par les pair.e.s au sein des structures des participant.e.s.

Contenu

- L'éducation pour la santé par les pair.e.s : de quoi parle-t-on ?
- L'approche globale et positive de la santé
- Les principes de la démarche éducative en santé
- La participation des jeunes et le développement des compétences psychosociales
- Le rôle, la posture des pair.e.s santé

- L'accompagnement des pair.e.s santé : compétences et points de vigilance
- Conditions d'efficacité d'un dispositif d'éducation par les pair.e.s, notamment dans les structures des participant.e.s.

Méthodes pédagogiques et techniques

- Travaux de groupes
- Apports théoriques et méthodologiques.

Mise à disposition de supports pédagogiques, documentation, bibliographie.

Intervenantes

Chargées de projets et d'ingénierie – IREPS Bretagne.

Nombre de participant.e.s

Limité à 12 personnes en vue de favoriser l'expression de chacun.e ainsi que les interactions entre participant.e.s et avec les formatrices.

Durée : 2 jours, soit 14 h.

Coût

La formation est subventionnée par l'ARS. Elle est gratuite pour les participant.e.s. Les frais de déplacement et de repas sont à la charge des participant.e.s.

Suivi et évaluation

Une feuille d'émargement sera signée en séance. A l'issue de la formation, une attestation de présence sera remise à la structure du/de la stagiaire et une attestation de formation à chaque participant.e.

Une appréciation des connaissances acquises sera réalisée en séance à l'aide de questions orales et/ou mises en situations. Une évaluation par la.le stagiaire de l'atteinte des objectifs et de la qualité de la formation sera réalisée à la fin de la formation.

Rennes

26-27 novembre

Valérie Lemonnier
Roselyne Joanny

Formulaire d'inscription : [page 33](#)
Contact : Emilie Blanchet / contact@irepsbretagne.fr

Accompagner des personnes en situation d'interculturalité

Cette formation se fonde sur les valeurs de la promotion de la santé : réduction des inégalités sociales de santé, prise en compte des besoins des personnes et de leurs conditions de vie, respect de leurs choix, confiance dans leur capacité à agir, partenariat, etc.

Publics destinataires

- Professionnel.le.s de la santé, du social et du médico-social prenant en charge des personnes migrantes ou issues de l'immigration.

Pré-requis

Aucun.

Objectifs de la formation

- Renforcer les compétences des professionnel.le.s du soin et du social sur l'approche interculturelle pour faciliter l'accueil et l'accompagnement de personnes migrantes
- Encourager et développer le recours à un interprétariat professionnel dans des conditions déontologiques garantissant une prise en charge optimale des personnes
- Améliorer l'interconnaissance entre professionnels accompagnant des personnes en situation d'interculturalité.

Contenu

- La culture et l'interculturalité : de quoi parlons-nous ?
- La méthode des chocs culturels comme moyen de réduire les tensions liées à l'incompréhension de l'altérité
- Les apports et les modalités du recours à l'interprétariat dans la pratique professionnelle.

Méthodes pédagogiques et techniques

- Apports théoriques
- Partage d'expériences
- Mises en situation
- Découverte d'outils pédagogiques.

Remise de documents ressources pour les participant.e.s.

Intervenantes

Sandrine Dupé, chargée de projets et d'ingénierie – Ireps Bretagne
Oksana Vats, responsable du pôle interprétariat du Réseau Louis Guilloux

Nombre de participant.e.s

Limité à 12 personnes en vue de favoriser les exercices pratiques ainsi que les interactions entre participant.e.s et avec la formatrice.

Durée : 2 jours soit 14 h.

Coût

300 €

Les frais de déplacement et de repas sont à la charge des participant.e.s.

Suivi et évaluation

Une feuille d'émargement sera signée en séance. A l'issue de la formation, une attestation de présence sera remise à la structure du.de la stagiaire et une attestation de formation à chaque participant.e.

Une appréciation des connaissances acquises sera réalisée en séance à l'aide de questions orales et/ou mises en situations. Une évaluation par la.le stagiaire de l'atteinte des objectifs et de la qualité de la formation sera réalisée à la fin de la formation.

Rennes

17-18 septembre

Sandrine Dupé

Formulaire d'inscription : [page 33](#)

Contact : Emilie Blanchet / contact@irepsbretagne.fr



Education nutritionnelle



La place des repas végétariens au restaurant scolaire

La loi EGALIM demande la mise en place d'un menu végétarien par semaine dans les services de restauration collective scolaire (pour une expérimentation d'une durée de 2 ans à compter du 30 octobre 2019). Cette formation vous aidera à intégrer des plats végétariens dans vos menus, tout en respectant leur équilibre nutritionnel.

Publics destinataires

- Professionnel.le.s de services de restauration collective accueillant des enfants (cuisinier.e.s, gestionnaires, agent.e.s de restauration, animateur.trice.s...).

Pré-requis

- Connaissance de la réglementation relative à la qualité nutritionnelle des repas servis en restauration scolaire.

Objectifs de la formation

- Découvrir les intérêts nutritionnels des aliments d'origine végétale
- Comprendre et mettre en application la réglementation relative aux menus végétariens en restauration collective scolaire
- Valoriser les aliments d'origine végétale dans les menus et diversifier les apports en protéines.

Contenu

- L'alimentation des enfants en restauration collective scolaire : les besoins nutritionnels, les dispositions réglementaires relatives à la qualité nutritionnelle des repas (rappels)
- Les principaux intérêts nutritionnels des aliments d'origine végétale
- Le contexte réglementaire des menus végétariens en restauration collective scolaire (décret et arrêté du 30 septembre 2011, loi EGALIM)
- La diversification des protéines et l'intégration de plats végétariens dans des menus équilibrés
- Ressources pédagogiques et pistes d'activités pour sensibiliser les enfants.

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques
- Partages d'expériences
- Mises en situation.

Remise de documents ressources pour les participant.e.s.

Intervenante

Diététicienne, chargée de projets et d'ingénierie – IREPS Bretagne.

Nombre de participant.e.s

Limité à 12 personnes en vue de favoriser les exercices pratiques ainsi que les interactions entre participant.e.s et avec la formatrice.

Durée : 2 jours, soit 14 h.

Coût

500 €

Les frais de déplacement et de repas sont à la charge des participant.e.s.

Suivi et évaluation

Une feuille d'émargement sera signée en séance. A l'issue de la formation, une attestation de présence sera remise à la structure du/de la stagiaire et une attestation de formation à chaque participant.e.

Une appréciation des connaissances acquises sera réalisée en séance à l'aide de questions orales et/ou mises en situations. Une évaluation par la.le stagiaire de l'atteinte des objectifs et de la qualité de la formation sera réalisée à la fin de la formation.

Quimper

06-07 février

Lucie Rigaudière

Formulaire d'inscription : [page 33](#)

Contact : Emilie Blanchet / contact@irepsbretagne.fr

Alimentation du jeune enfant

L'alimentation des tout-petits est source de questionnements pour les professionnel.le.s et les parents. Quels aliments, à quel âge, sous quelle forme ? Comment proposer des repas adaptés et équilibrés en collectivité ?

Cette formation permettra de répondre ensemble à ces questions et d'élaborer des menus adaptés.

Nouveauté 2020 : les aliments d'origine végétale et la diversification des apports en protéines.

Publics destinataires

- Professionnel.le.s des structures de la petite enfance, puériculteur.trice.s, auxiliaires de puériculture, cuisinier.e.s de crèches, éducateur.trice.s de jeunes enfants...

Pré-requis

- Connaissance de la réglementation relative à la qualité nutritionnelle des repas servis dans le cadre de la restauration scolaire.

Objectifs de la formation

- Maîtriser les besoins nutritionnels des jeunes enfants (recommandations du programme national nutrition santé PNNS, groupes d'aliments, diversification alimentaire, éveil sensoriel...)
- Comprendre et mettre en application la réglementation relative à la qualité nutritionnelle des repas servis en établissements d'accueil d'enfants de moins de 6 ans
- Savoir élaborer des plans alimentaires et des menus adaptés aux jeunes enfants.

Contenu

- Le cadre et le contexte réglementaire
- Les besoins nutritionnels des nourrissons et des jeunes enfants
- Les groupes d'aliments et la diversification alimentaire
- Le développement et l'apprentissage du goût chez l'enfant

- Les recommandations du GEMRCN (Groupe d'Étude des Marchés de Restauration Collective et de Nutrition)
- Élaboration de plans alimentaires et de menus adaptés
- Utilisation de la grille de contrôle des fréquences des plats
- Les grammages adaptés aux jeunes enfants
- La valorisation des aliments d'origine végétale et la diversification des apports en protéines.

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques
- Partages d'expériences
- Mises en situation.

Remise de documents ressources pour les participant.e.s.

Intervenante

Diététicienne, chargée de projets et d'ingénierie – IREPS Bretagne.

Nombre de participant.e.s

Limité à 12 personnes en vue de favoriser les exercices pratiques ainsi que les interactions entre participant.e.s et avec la formatrice.

Durée : 2 jours, soit 14 h.

Coût

500 €. Les frais de déplacement et de repas sont à la charge des participant.e.s.

Suivi et évaluation

Une feuille d'émargement sera signée en séance. A l'issue de la formation, une attestation de présence sera remise à la structure du/de la stagiaire et une attestation de formation à chaque participant.e.

Une appréciation des connaissances acquises sera réalisée en séance à l'aide de questions orales et/ou mises en situations. Une évaluation par la.le stagiaire de l'atteinte des objectifs et de la qualité de la formation sera réalisée à la fin de la formation.

Accompagnement du temps du repas chez les enfants

Le repas des enfants en collectivité ne se résume pas au contenu de l'assiette, c'est aussi un temps éducatif et convivial.

Cette formation vous propose d'envisager le temps du repas au sein de votre structure, dans sa globalité.

Publics destinataires

- Professionnel.le.s de services de restauration collective accueillant des enfants (cuisinier.e.s, agent.e.s de restauration, ATSEM, animateur.trice.s, professionnel.le.s de la petite enfance...).

Pré-requis

- Notions concernant la réglementation relative à la qualité nutritionnelle des repas servis dans le cadre de la restauration scolaire.

Objectifs de la formation

- Comprendre les besoins nutritionnels, les habitudes alimentaires et le développement du goût chez l'enfant
- Favoriser la familiarisation des enfants aux aliments ainsi que l'éducation sensorielle
- Identifier les dimensions éducatives et conviviales du temps du repas
- Découvrir des outils pédagogiques.

Contenu

- L'alimentation des enfants en restauration collective : les besoins nutritionnels, les dispositions réglementaires relatives à la qualité nutritionnelle des repas (rappels)
- Le développement et l'apprentissage du goût chez l'enfant (néophobie alimentaire, éveil sensoriel...)
- Le repas : un temps éducatif et convivial
- Pistes d'activités et présentation d'outils pédagogiques.

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques
- Partages d'expériences
- Mises en situation
- Découverte d'outils pédagogiques.

Remise de documents ressources pour les participant.e.s.

Intervenante

Diététicienne, chargée de projets et d'ingénierie – IREPS Bretagne.

Nombre de participant.e.s

Limité à 12 personnes en vue de favoriser les exercices pratiques ainsi que les interactions entre participant.e.s et avec la formatrice.

Durée : 1 jour, soit 7 h.

Coût

250 €

Les frais de déplacement et de repas sont à la charge des participant.e.s.

Suivi et évaluation

Une feuille d'émargement sera signée en séance. A l'issue de la formation, une attestation de présence sera remise à la structure du/de la stagiaire et une attestation de formation à chaque participant.e.

Une appréciation des connaissances acquises sera réalisée en séance à l'aide de questions orales et/ou mises en situations. Une évaluation par la.le stagiaire de l'atteinte des objectifs et de la qualité de la formation sera réalisée à la fin de la formation.



Education thérapeutique du patient



Formation validante 40 heures : dispenser l'éducation thérapeutique du patient (ETP)

Cette formation permet de développer les compétences requises pour dispenser l'éducation thérapeutique du patient (ETP).

Elle s'appuie sur les valeurs et principes d'intervention de l'ETP et de la promotion de la santé.

Publics destinataires

- Professionnel.le.s du secteur sanitaire, social, médico-social, patient.e.s, représentant.e.s d'usager.e.s souhaitant participer à une démarche d'éducation thérapeutique du patient (ETP).

Pré-requis

- Etre en situation de s'impliquer dans une démarche d'éducation thérapeutique.

Objectifs de la formation

- Acquérir les compétences pour dispenser l'éducation thérapeutique du patient conformément à l'arrêté du 31 mai 2013.

Contenu

- L'éducation thérapeutique, de quoi parlons-nous ?
- Les techniques d'entretien et la posture relationnelle en éducation thérapeutique du patient
- Le bilan éducatif partagé / diagnostic éducatif
- L'animation de groupe (démarche éducative, dynamique de groupe, techniques et outils d'animation, construction d'une séance d'animation et animation)
- Les différentes démarches et outils d'évaluation relatifs à l'ETP : auto-évaluation annuelle, évaluation quadriennale, évaluation des compétences, enquête Solen
- La complémentarité du patient expert et du professionnel en ETP
- Les étapes et la méthodologie de la conception d'un programme d'ETP
- Les acteurs et les ressources en éducation thérapeutique du patient en Bretagne.

Méthodes pédagogiques et techniques

Alternance de :

- travaux pratiques individuels et de groupe
- apports théoriques et méthodologiques.

Mise à disposition de supports pédagogiques, documentation, bibliographie.

Les méthodes et techniques pourront être employées par les participant.e.s dans leurs pratiques d'ETP.

Intervenantes

Chargées de projets et d'ingénierie – IREPS Bretagne / Patientes-expertes.

Nombre de participant.e.s

Limité à 12 personnes en vue de favoriser l'expression de chacun.e ainsi que les interactions entre participant.e.s et avec les formatrices.

Durée : 6 jours, soit 42 h.

Coût

900€. Les frais de déplacement et de repas sont à la charge des participant.e.s.

Suivi et évaluation

Une feuille d'émargement sera signée en séance. A l'issue de la formation, une attestation de présence sera remise à la structure du/de la stagiaire et une attestation de formation à chaque participant.e.

Une appréciation des connaissances acquises sera réalisée en séance à l'aide de questions orales et/ou mises en situations. Une évaluation par la.le stagiaire de l'atteinte des objectifs et de la qualité de la formation sera réalisée à la fin de la formation.

Rennes	06-07 février, 12-13 mars, 09-10 avril	Anne-Sophie Riou Sylvie Monboussin Émilie Taloudec	Formulaire d'inscription : page 33 Contact : Emilie Blanchet contact@irepsbretagne.fr
Rennes	17-18 septembre, 05-06 novembre, 10-11 décembre	Amélie Chantraine Roselyne Joanny	
Saint-Brieuc	24-25 septembre, 12-13 novembre, 03-04 décembre	Lydie Gavard-Vétel	



Découvrir l'éducation thérapeutique du patient (ETP)

Cette formation s'appuie sur les valeurs et principes d'intervention de l'ETP et de la promotion de la santé : respect des personnes concernées par une maladie chronique dans leurs choix, soutien et la confiance dans leur capacité à agir, co-construction d'une offre éducative ajustée à leurs besoins et prenant en compte leurs conditions de vie...

Publics destinataires

- Professionnel.le.s du secteur sanitaire, social, médico-social, patient.e.s, représentant.e.s d'utilisateur.e.s souhaitant découvrir une démarche d'éducation thérapeutique du patient (ETP).

Pré-requis

- Etre intéressé.e pour découvrir la démarche d'éducation thérapeutique du patient.

Objectifs de la formation

Permettre aux participant.e.s de :

- s'approprier le concept de l'éducation thérapeutique
- appréhender la posture et la démarche éducative
- se situer dans une démarche projet.

Contenu

- Les déterminants de la santé et de la maladie : incidence sur la pratique de l'ETP
- L'émergence de la notion d'ETP et l'enjeu de son développement d'un point de vue épidémiologique, sociologique, économique, social
- Les bénéfices pour les patient.e.s et les soignant.e.s
- Le contexte législatif de l'ETP
- La démarche éducative en ETP
- Les outils et méthodes de l'ETP.

Méthodes pédagogiques et techniques

Alternance de :

- travaux pratiques individuels et de groupe
- apports théoriques et méthodologiques.

Mise à disposition de supports pédagogiques, documentation, bibliographie.

Intervenante

Chargée de projets et d'ingénierie – IREPS Bretagne.

Nombre de participant.e.s

Limité à 12 personnes en vue de favoriser l'expression de chacun.e ainsi que les interactions entre participant.e.s et avec la formatrice.

Durée : 1 jour, soit 7 h.

Coût

La formation est subventionnée par l'ARS. Elle est gratuite pour les participant.e.s.

Les frais de déplacement et de repas sont à la charge des participant.e.s.

Suivi et évaluation

Une feuille d'émargement sera signée en séance. A l'issue de la formation, une attestation de présence sera remise à la structure du.de la stagiaire et une attestation de formation à chaque participant.e.

Une appréciation des connaissances acquises sera réalisée en séance à l'aide de questions orales et/ou mises en situations. Une évaluation par la.le stagiaire de l'atteinte des objectifs et de la qualité de la formation sera réalisée à la fin de la formation.

Découvrir l'éducation thérapeutique du patient (formation en e-learning)

Fondé sur l'expérience en formation ETP de dix IREPS, ce module a été réalisé dans le cadre de la FNES, Fédération nationale d'éducation et promotion de la santé. La définition et le cadre de l'ETP sont complétés par des apports sur la démarche éducative et sur la place qu'y ont les patient.e.s.

Publics destinataires

- Professionnel.le.s du secteur sanitaire, social, médico-social, patient.e.s, représentant.e.s d'usager.e.s souhaitant découvrir une démarche d'éducation thérapeutique du patient (ETP).

Pré-requis

- Être intéressé.e pour découvrir une démarche d'éducation thérapeutique du patient
- Disposer d'un ordinateur et d'une connexion internet (à débit suffisant pour visualiser des séquences animées).

Objectifs de la formation

Permettre aux participant.e.s de :

- s'approprier le concept d'éducation thérapeutique du patient
- situer le contexte législatif
- identifier les modalités de formalisation d'un programme d'ETP.

Contenu

Séquence 1 : L'ETP c'est quoi ?

- La maladie chronique : contexte et évolution
- Des définitions de l'ETP
- Les finalités de l'ETP avec l'acquisition et la mobilisation des compétences d'auto-soin et d'adaptation
- La démarche éducative : diagnostic éducatif, programme personnalisé, planification et mise en œuvre des séances, évaluation des compétences acquises et déroulement du programme.

Séquence 2 : Le contexte législatif et réglementaire en ETP

- De la loi HPST aux décrets d'application art. 84 (2010, 2013 et 2015), manuel de certification - "critère 23a", cahier des charges
- Différence entre programme ETP, programme d'apprentissage, programme d'accompagnement et actions éducatives ciblées.

Séquence 3 : La formalisation du dossier de description du programme ETP

- La définition d'un programme ETP
- Différence entre programme ETP initiale, de renforcement et de reprise
- La place des patient.e.s
- Les étapes de conception d'un programme.

Méthodes pédagogiques et techniques

L'intégralité de la formation se déroule par internet (e-learning) :

- Travaux pratiques individuels et quizz auto-formatif
- Récit illustrant une équipe de professionnels d'une maison de santé pluridisciplinaire souhaitant mettre en place une démarche d'éducation thérapeutique du patient
- Apports théoriques et méthodologiques
- Echanges avec la formatrice par messagerie.

Mise à disposition de fiches ressources et bibliographie.

Durée : 1 jour, soit 7 h (que la.le stagiaire peut répartir dans le temps).

Coût

90 €



Coordonner un programme d'éducation thérapeutique du patient (ETP)

Conformément à l'arrêté du 14 janvier 2015, tout.e coordonnateur.trice de programme d'éducation thérapeutique du patient doit justifier d'une formation à la coordination.

Ce module de formation, proposé par le Pôle régional de ressources en ETP, valide les compétences requises pour la coordination de programmes en Bretagne.

Publics destinataires

- Coordonnateur.trice ou futur coordonnateur.trice d'un programme d'ETP autorisé par l'ARS Bretagne.

Pré-requis

- Etre formé.e à l'éducation thérapeutique
- Etre investi.e dans l'élaboration, la mise en œuvre, la coordination d'un programme.

Objectifs de la formation

Appréhender les différentes missions de coordination d'un programme d'éducation thérapeutique du patient :

- définir et préciser les différentes missions
- repérer les connaissances et compétences nécessaires
- faire le point sur les compétences acquises et les compétences à développer.

Contenu

- L'ETP, de quoi parlons-nous ?
- Les principales missions de la coordination
- Les compétences nécessaires
- La mise en œuvre concrète de chaque mission
- Et vous, où en êtes-vous ?

Méthodes pédagogiques et techniques

Alternance de :

- travaux pratiques individuels et de groupe
- apports théoriques et méthodologiques.

Mise à disposition de supports pédagogiques, documentation, bibliographie.

Intervenantes

Chargées de projets et d'ingénierie – IREPS Bretagne.

Nombre de participant.e.s

Limité à 12 personnes en vue de favoriser l'expression de chacun.e ainsi que les interactions entre participant.e.s et avec les formatrices.

Durée : 1 jour, soit 7 h.

Coût

La formation est subventionnée par l'ARS. Elle est gratuite pour les participant.e.s.

Les frais de déplacement et de repas sont à la charge des participant.e.s.

Suivi et évaluation

Une feuille d'émargement sera signée en séance. A l'issue de la formation, une attestation de présence sera remise à la structure du.de la stagiaire et une attestation de formation à chaque participant.e.

Une appréciation des connaissances acquises sera réalisée en séance à l'aide de questions orales et/ou mises en situations. Une évaluation par la.le stagiaire de l'atteinte des objectifs et de la qualité de la formation sera réalisée à la fin de la formation.

Auray	14 janvier	Cathy Bourhis
Rennes	03 mars	Amélie Chantraine
Quimper	04 juin	Michèle Landuren
St Brieuc	27 novembre	Lydie Gavard-Vétel

Formulaire d'inscription : [page 33](#)
Contact : Emilie Blanchet / contact@irepsbretagne.fr

Animer un groupe en éducation pour la santé ou en éducation thérapeutique du patient

Au-delà de la découverte de techniques d'animation, ce module s'intéresse à la posture de l'animateur.trice : partir des attentes des personnes, respecter et valoriser chaque individu, soutenir l'émergence et le partage des compétences dans le groupe...

Publics destinataires

- Professionnel.le.s et bénévoles des champs éducatif, social, sanitaire, qui animent des groupes en éducation pour la santé ou en éducation thérapeutique du patient.

Pré-requis

- Etre en situation de mener des animations collectives avec les publics.

Objectifs de la formation

Permettre aux participant.e.s :

- de développer une attitude éducative en éducation pour la santé et en éducation thérapeutique du patient
- d'expérimenter et analyser une situation d'animation collective
- d'identifier les mécanismes de la dynamique de groupe
- de créer et d'expérimenter une animation de groupe.

Contenu

- La notion de groupe
- La démarche éducative en animation de groupe
- La création d'une séquence d'animation
- La dynamique de groupe
- Expérimentation de situation d'animation collective.

Méthodes pédagogiques et techniques

- Apports théoriques
- Travaux de groupes : études de cas, mises en situation...
- Echange d'expériences
- Transfert en situation professionnelle.

Mise à disposition de supports pédagogiques, documentation, bibliographie.

Intervenant.e.s

Chargé.e.s de projets et d'ingénierie – IREPS Bretagne.

Nombre de participant.e.s

Limité à 12 personnes en vue de favoriser l'expression de chacun.e ainsi que les interactions entre participant.e.s et avec les formateur.trice.s.

Durée : 2 jours, soit 14 h.

Coût

La formation est subventionnée par l'ARS. Elle est gratuite pour les participant.e.s.

Les frais de déplacement et de repas sont à la charge des participant.e.s.

Suivi et évaluation

Une feuille d'émargement sera signée en séance. A l'issue de la formation, une attestation de présence sera remise à la structure du.de la stagiaire et une attestation de formation à chaque participant.e.

Une appréciation des connaissances acquises sera réalisée en séance à l'aide de questions orales et/ou mises en situations. Une évaluation par la.le stagiaire de l'atteinte des objectifs et de la qualité de la formation sera réalisée à la fin de la formation.

Brest	16-17 janvier	Yves Costiou Lucie Rigaudière	Formulaire d'inscription : page 33 Contact : Emilie Blanchet / contact@irepsbretagne.fr
Auray	12-13 novembre	Maud Begnic Cathy Bourhis	

Approfondir et expérimenter des techniques d'animation

Vous connaissez les bases de l'animation de groupe, mais, pour vous lancer ou vous perfectionner, vous souhaitez prendre en main quelques méthodes simples d'animation ? Cette formation vous est destinée.

Publics destinataires

- Professionnel.le.s et bénévoles des champs éducatif, social, sanitaire, qui animent des groupes en éducation pour la santé ou en éducation thérapeutique du patient.

Pré-requis

Etre en situation de mener des animations collectives avec les publics.

Avoir participé à une formation :

- « animer un groupe en éducation pour la santé ou en éducation thérapeutique du patient »
- ou « formation validante 40 h : dispenser l'éducation thérapeutique du patient » de l'IREPS Bretagne.

Objectifs de la formation

Permettre aux participant.e.s de :

- s'approprier 3 techniques d'animation : le photo expression, le débat mouvant et le principe du bingo
- savoir choisir une technique d'animation en fonction d'un objectif pédagogique adapté au public et au contexte
- créer, expérimenter et analyser des situations d'animation de groupe.

Contenu

- Présentation des 3 techniques d'animation et de leurs déclinaisons
- Création, animation et analyse de séquences d'animation.

Méthodes pédagogiques et techniques

- Apports théoriques
- Travaux de groupes
- Mises en situation
- Transfert en situation professionnelle.

Mise à disposition de supports pédagogiques, documentation, bibliographie.

Intervenantes

Chargées de projets et d'ingénierie – IREPS Bretagne.

Nombre de participant.e.s

Limité à 8 personnes en vue de favoriser les exercices pratiques ainsi que les interactions entre participant.e.s et avec les formatrices.

Durée : 2 jours, soit 14 h.

Coût

La formation est subventionnée par l'ARS. Elle est gratuite pour les participant.e.s.

Les frais de déplacement et de repas sont à la charge des participant.e.s.

Suivi et évaluation

Une feuille d'émargement sera signée en séance. A l'issue de la formation, une attestation de présence sera remise à la structure du.de la stagiaire et une attestation de formation à chaque participant.e.

Une appréciation des connaissances acquises sera réalisée en séance à l'aide de questions orales et/ou mises en situations. Une évaluation par la.le stagiaire de l'atteinte des objectifs et de la qualité de la formation sera réalisée à la fin de la formation.

Rennes	19-20 mars	Roselyne Joanny Anne-Sophie Riou	Formulaire d'inscription : page 33 Contact : Emilie Blanchet / contact@irepsbretagne.fr
Auray	11-12 juin	Cathy Bourhis Maud Begnic	

○○○ Formations et accompagnements à la demande, sur mesure...

Votre structure a des besoins de formation en promotion de la santé, éducation pour la santé ou éducation thérapeutique du patient, qui ne figurent pas dans ce catalogue ? Ou bien vous avez identifié, dans les pages qui précèdent, une formation et souhaitez la destiner aux membres de vos équipes ? N'hésitez pas à nous contacter.

Dans certaines situations, la formation seule ne suffit pas : pour vous aider à répondre aux questionnements, internes ou externes, rencontrés par votre structure, l'Ireps propose des accompagnements. Ponctuels ou inscrits dans la durée, ils couvrent différents registres, selon vos besoins : appui à une phase diagnostique, élaboration de pistes d'action, soutien à leur mise en œuvre, évaluation. Ces interventions sont élaborées en concertation avec vous et font l'objet d'un devis adapté.

Quelques thèmes, parmi d'autres, sur lesquels nous pouvons soutenir vos projets :

○○○ Bien vivre au travail

Qualité de vie au travail

Notre action se fonde sur les liens entre qualité de vie au travail, santé des salarié.e.s et qualité du travail. Elle est cohérente avec les politiques nationales et régionales visant à développer la qualité de vie au travail. Elle s'ancre dans les principes de la promotion de la santé.

Mieux communiquer au travail en ESAT

L'Ireps accompagne ou forme des équipes de salarié.e.s d'ESAT et leurs encadrant.e.s (moniteur.trice.s, éducateur.trice.s...) : identifier et nommer ses besoins, ses émotions, ses attentes, dans un esprit de bienveillance, permet de mieux communiquer pour améliorer la qualité de vie et la satisfaction au travail de chacun.e.

○○○ Environnement et santé

Sensibilisation à la santé-environnement

Collectivités territoriales, associatifs, acteurs de l'éducation, du social, du soin... : une formation pour s'acculturer à la dynamique de santé environnementale, afin de pouvoir la mettre en pratique dans vos projets locaux.

Santé et biodiversité

Éducateurs, enseignants, gestionnaires d'espaces naturels, animateurs jeunesse, professionnels sociaux et médico-sociaux... : la biodiversité, le contact avec la nature, sont des facteurs de santé. Il s'agira de découvrir et d'expérimenter des modes d'action pour en faire bénéficier les publics auprès de qui vous intervenez.

○○○ **Agir avec les jeunes**

Numérique

Comment animer des actions éducatives collectives auprès des familles et des jeunes ?

Vie affective et sexuelle

Comment animer des rencontres collectives éducatives avec des enfants, des adolescents ?

Comment animer des rencontres collectives éducatives avec des jeunes en situation de handicap intellectuel ou psychique ?

○○○ **Autonomie des séniors**

L'Ireps forme les professionnel.le.s et les bénévoles en matière d'accueil, d'accompagnement, de participation.

Nous organisons aussi des actions collectives avec les séniors, pour soutenir l'autonomie et le pouvoir d'agir, dans des domaines comme la participation, la vie affective et sexuelle ou encore l'arrivée à la retraite des personnes en situation de handicap intellectuel ou psychique.

○○○ **Alimentation et nutrition**

Professionnel.le.s, élu.e.s en charge de l'organisation des repas : comment respecter les nécessités techniques et réglementaires, tout en favorisant le bien-être des convives et du personnel, dans ce temps tout à la fois privilégié et contraint qu'est le repas ?

○○○ **Education thérapeutique du patient**

Les formations proposées dans ce catalogue, ou d'autres adaptées à vos besoins, peuvent être organisées pour un établissement de santé ou un groupe de professionnels libéraux.

Expérience, valeurs, méthodes

L'Ireps dispose de plus de vingt années d'expérience auprès d'une grande variété d'organisations et de publics. Nos formations, nos accompagnements se fondent sur les valeurs et les principes de la promotion de la santé : prise en compte des besoins des personnes, confiance dans leur capacité individuelle et collective à agir, adaptation aux contextes locaux, développement des partenariats...

Etayées par un travail documentaire, nos méthodes intègrent l'évolution des connaissances. Elles sont actives, participatives, valorisant les expériences des participant.e.s et la co-construction, dans le respect de chacun.e.

Règlement intérieur des formations de l'IREPS

Préambule

Ce règlement intérieur vise à garantir le bon déroulement des formations, la sécurité des stagiaires et la qualité de la dynamique de groupe. Par leur inscription à la formation, les stagiaires s'engagent à le respecter. Il comporte des dispositions habituelles aux règlements intérieurs de formations. Nous prions les personnes pour qui ces dispositions représentent des évidences de nous excuser pour ce rappel.

Article 1 : Objet et champ d'application

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail. Il a pour objet de définir les règles générales et permanentes et de préciser la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives à la discipline. Il s'applique à tous les stagiaires durant toute la durée de l'action de formation.

Article 2 : Hygiène et sécurité

La prévention des risques d'accidents et de maladies exige de chacun le respect de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme où a lieu la formation doivent être respectées.

Dans le cadre de la lutte contre l'épidémie à coronavirus :

Pour les formations en présentiel :

- Respect constant d'une distance d'1 mètre entre deux personnes
- Chaque personne dispose de 4 m² pour permettre la circulation
- Aération de la salle (3 fois/jour)
- Mise à disposition de matériel pour l'hygiène des mains
- Les participant.e.s et formateur.trice.s respectent les gestes-barrières définis par l'Etat : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>
- Le format et le déroulement de la formation pourront être adaptés pour satisfaire aux précautions sanitaires
- La.le formateur.trice communiquera aux participant.e.s, qui devront les respecter, les indications nécessaires au bon déroulement de la formation, dans le respect des précautions sanitaires.

Des formations ou séquences de formation pourront être organisées à distance, y compris si elles étaient, au moment de l'inscription, prévues en présentiel.

Article 3 : Respect du cadre de la formation

Par leur participation à la formation, les stagiaires s'engagent à faire preuve de respect mutuel, ainsi qu'envers la formatrice, le formateur. L'équilibre des temps de parole, rappelé si besoin par la formatrice, le formateur, doit être considéré. La violence verbale ou physique est interdite.

Les horaires de formation sont fixés dans le programme porté à la connaissance des stagiaires par courrier électronique (ou, le cas échéant, courrier postal ou remise en main propre). Il est nécessaire de respecter ces horaires et de suivre l'intégralité de la formation. En cas d'impossibilité, il faut en avvertir la formatrice, le formateur à l'avance, qui pourra le cas échéant conseiller l'inscription à un autre module de formation.

Les attestations de formation sont remises, à la fin de la session, aux stagiaires qui auront suivi l'intégralité du programme.

En cas d'absence ou de retard imprévu, la.le stagiaire doit au plus vite en avvertir la formatrice, le formateur et/ou le secrétariat de l'IREPS Bretagne.

Pour le bon déroulement de la formation, les téléphones portables doivent être en mode silencieux et les appels passés durant les pauses.

L'IREPS Bretagne se réserve le droit de ne pas inscrire à des formations ultérieures un.e stagiaire qui n'aurait pas respecté le présent règlement intérieur.

Article 4 : Comportements inappropriés

La formatrice, le formateur peut, lorsqu'elle.il l'estime nécessaire, effectuer verbalement un rappel du cadre de la formation.

En cas d'agissement rendant problématique la poursuite de la formation par à la.le stagiaire (violence, dégradation de matériel, absence de respect de consigne de sécurité, obstruction au bon déroulement de la formation, etc.), la formatrice, le formateur peut demander à la.au stagiaire de quitter temporairement ou définitivement la session de formation.

Article 5 : Procédure en cas de difficulté - sanction

En cas d'incident important ou de litige durant la formation, la formatrice, le formateur informe la direction de l'IREPS Bretagne pour lui signaler l'incident ou le litige. L'IREPS Bretagne informe l'employeur et/ou l'organisme ayant financé la formation de la.du stagiaire. Cette démarche vise à permettre la prise en compte et la résolution de la difficulté rencontrée.

Tout.e stagiaire peut demander à être reçu.e par la Direction de l'IREPS Bretagne et par sa propre hiérarchie.

La sanction ne sera prise qu'après information préalable de l'intéressé.e des griefs retenus contre elle.lui et avoir entendu ses explications et selon la procédure disciplinaire régie par les articles R.6352-3 à R.6532-8 du Code du travail. Si une sanction était prise par l'IREPS, elle consisterait en une exclusion temporaire ou définitive de la formation à laquelle la.le stagiaire était inscrit.e, voire, en cas de gravité particulière, en l'exclusion temporaire ou définitive de toute formation organisée par l'IREPS.

Article 6 : Usage du matériel

Chaque stagiaire doit conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. A la fin de la formation, la.le stagiaire est tenu.e de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'organisme de formation, à l'exception des supports pédagogiques remis à la.au stagiaire par la formatrice, le formateur.

Article 7 : Enregistrements

Enregistrer ou filmer les sessions de formation n'est pas autorisé, sauf accord exprès et écrit de la formatrice, du formateur ou de la direction de l'IREPS.

Article 8 : Documents pédagogiques

Les documents pédagogiques remis lors des sessions de formation sont protégés au titre des droits d'auteur et ne peuvent être réutilisés ou reproduits autrement que pour un usage strictement personnel ou avec l'autorisation de la formatrice, du formateur.

Article 9 : Vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires

L'IREPS Bretagne décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans les locaux accueillant la formation. Il appartient à chacun de veiller à ses effets personnels.

Conditions générales de vente de l'IREPS Bretagne

1. Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les formations organisées par l'IREPS Bretagne.

2. Conditions de paiement

Paiement par le client

Lorsque que la formation est prise en charge par la cliente, le client, un chèque correspondant au montant des frais d'inscription doit être envoyé à l'IREPS Bretagne à réception de la facture.

Paiement par un organisme tiers (OPCA...)

Lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers (OPCA...), il appartient au client :

- de vérifier directement l'imputabilité de la formation auprès de l'organisme
- de faire la demande de prise en charge avant la formation
- d'indiquer explicitement sur le bulletin d'inscription quel sera l'établissement à facturer, en indiquant précisément sa raison sociale et son adresse postale.

Si l'accord de prise en charge de l'organisme tiers ne parvient pas à l'IREPS Bretagne avant le premier jour de la formation, les frais de formation seront intégralement facturés à la cliente, au client. En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, la part non prise en charge sera facturée directement à la cliente, au client.

Dans le cas où l'organisme tiers n'accepterait pas de payer la charge qui aurait été la sienne (absences, abandons, etc.), le coût de l'ensemble de la formation resterait dû par la cliente, le client.

3. Conditions d'annulation

Paiement par la cliente, le client

Jusqu'à 30 jours calendaires avant le 1er jour de formation, les annulations ne donnent pas lieu à facturation. Après cette date, le montant de l'inscription reste dû en totalité (sauf sur présentation d'un justificatif médical). Toute annulation devra être signalée par écrit.

Par l'IREPS Bretagne

L'IREPS se réserve le droit d'annuler la formation si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent, notamment si le nombre d'inscrits est insuffisant. La cliente, le client et les stagiaires seront alors informés de cette annulation et remboursés des frais d'inscription.

4. Propriété intellectuelle

L'IREPS Bretagne conserve l'intégralité des droits d'auteur sur le contenu des stages et sur la documentation fournie aux stagiaires.

Toute reproduction, modification ou diffusion à un tiers de tout ou partie de la documentation est interdite sans l'accord préalable des auteurs.

5. Modalité de passation de commande

Dans le cadre des formations en intra, l'offre est réputée acceptée dès la réception par l'IREPS Bretagne du devis ou de la proposition signée par tout représentant de la cliente, du client. La signature du devis ou l'accord sur proposition implique la connaissance et l'acceptation des présentes conditions générales de vente et du règlement intérieur.

6. Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelque nature qu'ils soient, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution de la formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion de la convention, notamment les informations figurant dans la proposition de formation.

7. Communication

La cliente, le client accepte d'être cité.e par l'IREPS Bretagne comme client.e de ses formations. Sous réserve du respect des dispositions de l'article 6, l'IREPS Bretagne peut mentionner le nom de la cliente, du client dans ses listes de références, ses documents internes ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Notes :

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

Bulletin d'inscription

La demande d'inscription sera prise en compte à réception du bulletin complété et signé - pas de pré-inscription possible.

Formation

Intitulé de la formation :

Dates : Lieu de la formation :

Identité du participant

Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Fonction : Tél :

Courriel :

Coordonnées postales

Nom de la structure :

Adresse :

Code postal : Ville :

BP/CS : Tél :

Signataire de la convention de formation

Nom : Prénom :

Fonction : Courriel :

Modalités de prise en charge

Formation subventionnée (*les inscriptions aux formations subventionnées par l'ARS sont prioritairement réservées aux professionnel.le.s de la région Bretagne*)

OU

Formation payante :

prise en charge par un organisme tiers
(type OPCA)

Nom de l'organisme:

Adresse :

.....

Code postal :

Ville :

N° dossier :

prise en charge par la structure
(règlement à réception de la facture)

Profil du participant

La réponse aux questions suivantes est facultative mais très utile. UNE SEULE REPONSE PAR ITEM. Merci

Catégorie de métiers

Animateur / Educateur sportif	Étudiant / Collégien / Lycéen
Animateur territorial de santé	Professionnel du soin
Chargé de projet / Chargé de mission	Travailleur social
Directeur / Coordinateur / Responsable	Usager (particulier)
Documentaliste	
Enseignant / Formateur	Autre :

Catégorie d'acteurs

Acteurs de terrain	Experts en sciences humaines et sociales
Agents de l'administration publique	Formateurs
Chercheurs	Prestataires
Consultants	Bénévoles
Élus	Autre :

Secteur d'activité

Association	État
Assurance maladie / Mutuelle / MSA	Hôpital, Clinique
Caisse d'allocation familiale	Médico-social
Collectivité territoriale	Organisme de formation
Éducation nationale	Profession libérale
Enseignement privé	Recherche
Entreprise	Autre :

Milieu

Milieu de soins	Milieu scolaire
Milieu du travail	
Milieu pénitentiaire	Autre :

Public

Adolescents	Patients
Adultes	Personnes âgées
Détenus	Personnes en situation de handicaps
Enfants	Publics en situation de précarité
Migrants	
Parents	Autre :

Zone géographique d'intervention

Côtes d'Armor	National
Finistère	Région Bretagne
Ille-et-Vilaine	
Morbihan	Autre :

Données personnelles : Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer les inscriptions et l'évaluation de la formation et à alimenter notre base de données informatique. Celle-ci a pour but d'établir des statistiques sur nos formations, séminaires, etc. et de vous informer de nos activités. Vos données seront conservées sans limitation de durée, sauf en cas d'intervention de votre part. Vous pouvez accéder aux informations vous concernant, les rectifier ou vous opposer définitivement à leur traitement, en vous adressant à contact@irepsbretagne.fr. Pour en savoir plus, consultez vos droits sur le site de la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/comprendre-vos-droits>.

Date :

Date :

Signature du participant :

Cachet et signature du responsable autorisant le départ en formation :

**Inscription à retourner au plus tard
30 jours avant la formation choisie à :**

Emilie Blanchet – IREPS BRETAGNE
4 A rue du Bignon, 35000 RENNES
02 99 50 64 33
contact@irepsbretagne.fr

En signant ce document, j'atteste avoir pris connaissance et accepter les conditions générales de vente et le règlement intérieur.

Siège

4A, rue du Bignon
35000 Rennes
02 99 50 64 33
contact@irepsbretagne.fr



Antennes

Côtes d'Armor

106, boulevard Hoche
(Bâtiment CPAM 22)
22000 Saint-Brieuc
02 96 78 46 99
contact22@irepsbretagne.fr

Ille-et-Vilaine

4A, rue du Bignon
35000 Rennes
02 99 67 10 50
contact35@irepsbretagne.fr

Finistère

9, rue de l'île d'Houat
29000 Quimper
02 98 90 05 15
contact29@irepsbretagne.fr

Morbihan

24, rue Colonel Faure
56400 Auray
02 97 29 15 15
contact56@irepsbretagne.fr

10-2019 / Création : MS / YC - Ireps Bretagne

Suivez-nous :



<https://irepsbretagne.fr>



@IrepsBretagne



Ireps Bretagne

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 53350778535
auprès du Préfet de la région Bretagne

Référencé Data Dock



Organisme habilité à dispenser
des programmes de DPC